LA LIBERTÉ
Depuis 1913

JOURNAUX CENTENAIRES DU CANADA
CENTENARY NEWSPAPERS OF CANADA

CONVENTION DE LA POSTE-PUBLICATIONS N° 40012102
N° D'ENREGISTREMENT 7996
2,20 $ + TAXES

WWW.LA-LIBERTE.MB.CA

VOL. 101 N° 37 • 7 AU 13 JANVIER 2015
SAINT-BONIFACE

La Magna Carta 800 ans déjà


photo : Daniel Bahuaud

Il a beaucoup été question de droits et de libertés en 2014, notamment en raison de l'ouverture du Musée canadien pour les droits de la personne à Winnipeg, en septembre dernier. L'année 2015 marquera le 800e anniversaire de la *Magna Carta*, un des documents juridiques les plus importants dans l'histoire de la démocratie. Signée en Angleterre le 12 juin 1215, la *Magna Carta* est en effet la véritable pierre fondatrice pour l'acquisition des droits. Et ce, non seulement en Angleterre et dans ses anciennes colonies, dont le Canada, qui ont hérité du système parlementaire, mais dans tous les pays démocratiques de l'Ouest, sans parler du reste du monde. ***La Liberté*** vous invite à comprendre davantage l'importance et la pertinence, toujours actuelles, de la *Magna Carta*. | **Pages 6-7.**

Citation DE LA SEMAINE

« Elle m'a aidé à élargir mon vocabulaire, à mieux conjuguer les verbes et surtout, à apprécier davantage ma langue maternelle. »

Le chef médias à Radio-Canada Manitoba, Patrick Rey, souligne l'impact qu'a eu l'enseignante Lefco Doche, qui quitte le Manitoba, sur son idendité francophone et, par ricochet, sur son parcours professionnel. | **Page 8.**

MENTION SPÉCIALE ***BLUE RIBBON*** POUR LE JOURNAL DE L'ANNÉE AU



Le SOMMAIRE

MAISONS À VENDRE

RUE BENOIT



Jolie maison de 990 pi², avec trois chambres à coucher et 1,5 salle de bain. Grande cuisine, planchers et chauffe-eau récents. Garage isolé. Grande cour. Le tout situé dans le village de Saint-Malo, à proximité de l'école, de la plage, des magasins, entre autres. 115 000 $.

10TH STREET

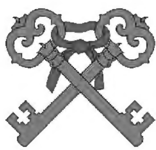


Venez chasser, faire du 4 x 4 ou de la motoneige à Sandilands. Plusieurs inclusions, dont entre autres, les meubles, garage double, terrain boisé, souffleuse à neige, tondeuse et matériaux pour refaire le toit. Ce chalet est quatre saisons, avec deux chambres à coucher, un toit en cathédrale, un poêle à bois, un bar, ... Venez voir! 99 900 $.

DUCHARME-MARTIN JÉROME



Nouvelle subdivision de 10 lots au coin de la rue Ducharme et du chemin Martin Jérome à Otterburne. Les lots ont accès aux égouts municipaux, Hydro, MTS et au gaz naturel. Venez y construire votre maison de rêve! Différentes dimensions sont disponibles. 49 900 $-79 900 $.



Cindy Grenier
L'immobilière de St-Pierre Realty

(204) 330-2567
cindy@stpierrerealty.com
www.stpierrerealty.com



VOTRE JOURNAL TOUT EN COULEUR SUR MOBILES ET TABLETTES

LA LIBERTÉ



- Chaque mercredi votre journal numérique.
- Accédez au journal partout lors de vos déplacements.
- Accès illimité aux journaux et suppléments publiés au cours des 30 derniers jours.
- NOUVEAU
  L'intégrale de votre journal numérique en couleur.

OFFRE SPÉCIALE POUR LES ABONNÉS DE LA VERSION PAPIER
Vous recevez déjà *La Liberté* version papier et vous souhaitez vous abonner à l'édition en ligne. Pour 10 $ de plus par an, recevez *La Liberté* sur votre mobile, tablette ou ordinateur.

OFFRE POUR L'ÉDITION EN LIGNE UNIQUEMENT
Abonnement à l'édition numérique pour un an : 25 $

WWW.LA-LIBERTE.MB.CA

CONCOURS DE PHOTOS 2015 LA LIBERTÉ

Vous êtes passionné(e) de photographie et vous aimez les défis? Le concours de photos 2015 de *La Liberté* est pour vous!

Chaque dernier lundi du mois, de janvier à juin 2015, envoyez-nous votre plus belle photo sur un thème donné (voir liste en bas de la page). Une sélection de photos de chaque thème sera publiée dans la première édition du mois suivant et sur notre site Web. Et votre photo fera peut-être partie du calendrier 2016 de *La Liberté*!

Chaque mois, un jury nominera TROIS photos, qui seront qualifiées pour la grande finale, en juillet 2015. L'auteur(e) de la photo remportera un iPad! La photo gagnante sera annoncée et publiée dans le journal du 22 juillet!

À vos caméras, clic, partez!

Thèmes :

- Janvier : Entre glace et glaçons
- Février : Rouge comme…
- Mars : De génération en génération
- Avril : Fruit ou légume?
- Mai : Semer à tout vent
- Juin : Ouvrons nos oreilles!

Règles du concours :

- 1 photo par personne / thème, en format JPEG
- envoyez la photo **avant 16 h le dernier lundi du mois** à **promotions@la-liberte.mb.ca**

À GAGNER UN iPAD MINI!

MUSIQUE

marijosée va conquérir l'Est

L'année commence bien pour l'artiste franco-manitobaine marijosée, qui sera en vitrine au Contact ontarois le 16 janvier prochain.

Camille GRIS ROY
presse1@la-liberte.mb.ca

L'artiste franco-manitobaine Marie-Josée Clément sera de la 34e édition du Contact ontarois, qui se tiendra à Ottawa du 14 au 17 janvier prochain. La chanteuse, connue sous le nom d'artiste marijosée, sera en vitrine le 16 janvier pour son plus récent album, *Pas tout cuit dans l'bec*, sorti en février 2014.

« J'ai très hâte d'y être, déclare marijosée avec enthousiasme. Ça sera ma deuxième fois au Contact ontarois, et c'est un rassemblement que j'aime beaucoup. Le Réseau Ontario, qui organise l'évènement chaque année, est un réseau très organisé. »

L'artiste marijosée est une habituée de ce genre d'évènements, notamment du Contact Ouest, le grand rassemblement de l'industrie musicale pour les provinces de l'Ouest du pays. « Mais pour ce qui est du Contact ontarois, c'est intéressant parce que c'est un évènement très basé sur le scolaire, il y a beaucoup de représentants de l'industrie qui s'intéressent aux spectacles pour les jeunes qui sont présents. J'espère pouvoir présenter mon *show* marijo, pour les enfants, qui pour l'instant est en substitut. Surtout que c'est un spectacle qui a de bonnes chances de pouvoir tourner en Ontario, car le public est large : il y a quelque 400 écoles qui constituent un public potentiel pour mon côté marijo, c'est immense! »


photo : Camille Gris Roy
L'artiste franco-manitobaine marijosée commence l'année en grand. Après le Contact ontarois, elle sera à Montréal pour y présenter son spectacle *Pas tout cuit dans l'bec*.

Pour marijosée, le public en Ontario est presque comme « une famille. Le Manitoba et l'Ontario, ce sont des provinces qui sont très proches, on est comme frères et sœurs. C'est super d'aller faire des tournées là-bas! », dit-elle.

Pour la suite, l'année 2015 s'annonce chargée pour l'artiste. Après le Contact, marijosée s'envolera pour Montréal où elle donnera un spectacle à la Place des Arts. « J'ai encore d'autres spectacles de programmés cette année, au Manitoba aussi. C'est difficile pour un artiste, tu ne sais jamais ce que tu vas avoir dans trois ou cinq mois. Mais là, j'ai déjà un bon programme! », annonce-t-elle.

Sudoku

PROBLÈME N° 438

						3		5
7						1	4	
1	9			3				
	2		4					
		8		5	1			
		4			3			9
	1				8			
			2				7	6
			9					

RÈGLES DU JEU :

Vous devez remplir toutes les cases vides en plaçant les chiffres de 1 à 9 qu'une seule fois par ligne, une seule fois par colonne et une seule fois par boîte de 9 cases.

Chaque boîte de 9 cases est marquée d'un trait plus foncé. Vous avez déjà quelques chiffres par boîte pour vous aider. Ne pas oublier : **vous ne devez jamais répéter plus d'une fois les chiffres de 1 à 9 dans la même ligne, la même colonne et la même boîte de 9 cases.**

RÉPONSE DU N° 437

9	6	5	7	3	4	2	8	1
1	7	2	8	5	9	4	6	3
3	4	8	1	6	2	9	5	7
7	1	4	2	8	5	6	3	9
8	3	9	6	4	7	5	1	2
2	5	6	9	1	3	7	4	8
6	2	3	5	9	1	8	7	4
5	9	1	4	7	8	3	2	6
4	8	7	3	2	6	1	9	5

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 807

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2									■			
3							■					
4				■								
5								■				
6						■					■	
7					■							■
8										■		
9			■									
10		■							■			
11						■						
12				■								

HORIZONTALEMENT

1- Qui excelle en son genre.
2- Cupidité. – Religieux non prêtre.
3- Qui fait preuve d'habileté. – Couvre-joint formé de mortier.
4- Rejette comme faux. – Qui commence à paraître.
5- Jour de la semaine (pl.). – Située.
6- Instrument de musique. – Tirer quelqu'un de l'endroit où il est.
7- Fleuve d'Irlande. – Maladie chronique de l'intestin (pl.).
8- Remplaceras les tubes d'une chaudière. – Tania Provencher.
9- Doublée. – Donnas un surcroît de hauteur à.
10- Capitale de l'Albanie. – Fille d'Harmonia.
11- Chrétien, au temps des persécutions. – Se précipita.
12- Possédas. – Utilisées.

VERTICALEMENT

1- Ligne horizontale.
2- Disposés en rayons autour d'un axe. – Article contracté.
3- Farouchement. – Taxes sur les produits et services.
4- Cap entre Valence et Alicante, en Espagne. – Port de Grèce.
5- Fractionne. – Dans la Charente-Maritime.
6- Assignai en justice. – Existera.
7- Conjonction. – Diène qui est à la base de la fabrication de nombreux polymères (pl.).
8- Lac d'Écosse. – Luxe voyant.
9- Dont les os sont saillants. – Champagne.
10- Dans le Morbihan. – Additionne l'alcool des vins pour remonter leur degré alcoolique.
11- Dont la taille est de beaucoup inférieure à la taille moyenne (pl.). – Groupe de vers.
12- Produire des sons aigus. – Chacun des deux muscles pairs insérés sur les côtés des vertèbres lombaires.

RÉPONSES DU N° 806

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	D	I	S	C	E	R	N	E	M	E	N	T
2	E	S	C	A	B	E	A	U	■	M	U	E
3	N	O	U	M	E	A	■	R	O	U	E	R
4	O	L	T	E	N	■	P	E	L	L	E	R
5	M	E	U	L	I	E	R	■	M	E	S	A
6	B	■	M	E	S	S	E	O	I	R	■	S
7	R	I	S	O	T	T	O	S	■	A	I	S
8	E	S	■	N	E	■	R	I	C	I	N	E
9	M	O	T	■	S	T	A	D	E	■	S	M
10	E	L	A	M	■	A	L	E	R	T	E	E
11	N	A	N	I	F	I	E	■	C	E	R	N
12	T	T	T	■	I	S	S	U	E	■	T	T



Janvier au CCFM!



- Ils sont 5 improvisateurs de Moncton
- Leur mission à Saint-Boniface : vous faire rire!
- Leur moment : le 10 janvier, dès 20 h
- Comment s'y prendront-ils : en faisant de « l'improvisation modifiée », dans un spectacle qui mêle la spontanéité de l'impro à la fluidité des spectacles d'humour. Venez rencontrer Samuel Chiasson, Jean-Sébastien Levesque, Luc LeBlanc, Robert Gauvin et André Roy. Ils vous surprendront et vous impressionneront par leur rapidité d'esprit!
- Le 'spectacle d'improvisation modifié' (SIM) débute à 20 h. Entrée : 5 $.



Cinéma



Le 31 janvier à 20 h



Exposition



Emile Chartier, Michael Sinesio et Denis Savoie

Plieurs de pierre

Du 22 janvier au 7 mars 2015



THÉÂTRE

Clin d'œil à Shakespeare

Pour la troisième pièce de sa saison 2014-2015, le Cercle Molière propose *Le destin tragi-comique de Tubby et Nottubby*. Une œuvre dans laquelle les metteurs en scène se laissent hanter par le souffle de l'un des plus grands poètes de la culture anglaise, William Shakespeare. La pièce pourra aussi être suivie par les anglophones grâce à la traduction simultanée.

Wilgis AGOSSA
presse3@la-liberte.mb.ca

Mise en scène, écrite et aussi interprétée par Sophie Brech et Louis Fortier, la pièce *Le destin tragi-comique de Tubby et Nottubby* est l'histoire d'une rencontre fortuite entre deux inconnus. Cette production du Théâtre Fools & Feathers de Paris sera présentée dans le théâtre du Cercle Molière du 8 au 24 janvier. « J'ai hâte de voir comment le public va réagir à ce spectacle, lance la directrice artistique du Cercle Molière », Geneviève Pelletier.

Le destin tragi-comique de Tubby et Nottubby est en fait le spectacle invité de cette saison. Et à ce titre, Geneviève Pelletier l'a voulu encore plus spécial. « C'est pour moi important que le public ait la chance de voir des pièces différentes de ce qu'on voit d'habitude », souligne-t-elle.



photo : Wilgis Agossa

Joan Wilton (à droite) se réjouit de pouvoir suivre désormais plus facilement les pièces du Cercle Molière avec son mari Bernard Roland (à gauche), grâce à la technologie et aux traductions simultanées offertes par le théâtre.

« Avec très peu de moyens, on est transportés dans tellement de différents endroits, poursuit Geneviève Pelletier. C'est une pièce faite pour être magique. »

Une aventure magique

Le destin tragi-comique de Tubby et Nottubby n'est en réalité rien d'autre que les aventures de Tubby et Nottuby un soir de Noël, alors qu'ils viennent de se rencontrer. « Les deux personnages partent dans une quête hasardeuse et s'envolent loin de leur réalité », raconte Geneviève Pelletier. Deux personnes, des clowns, se rencontrent un jour, le jour de Noël, sur un pont, et passent à travers de belles histoires ensemble. Mais pas juste de belles aventures. »

Car en effet, les deux comédiens, « trompés par leur illusion mais portés par la beauté de leurs rêves », vont devoir durant cette aventure enjouée braver la peur d'une tempête, défier la mort et à maintes reprises se fâcher pour à nouveau se réconcilier.

Par ailleurs, cette pièce plonge le spectateur dans l'ombre de Shakespeare. D'ailleurs, même le nom des personnages, Tubby et Nottuby fait référence à l'une de ses plus célèbres pièces, ***La Tragique Histoire d'Hamlet, prince de Danemark***. « *To be or not to be* », précise Geneviève Pelletier.

Encore une fois, du théâtre pour tous!

La saison dernière, le Cercle Molière avait lancé son projet pilote de traduction simultanée en anglais sur iPod afin de permettre à tout son public d' « avoir du plaisir au théâtre ». Depuis cette saison, cette technologie est utilisée pour toutes les pièces.

« Il y a des anglophones qui viennent au théâtre avec leur conjoint ou leurs amis, explique Geneviève Pelletier. On voulait leur donner la chance de comprendre plus facilement. Mais aussi ouvrir nos portes possiblement à un plus grand nombre de personnes. » D'ailleurs, cette initiative est très louable selon une anglophone qui fréquente le Cercle Molière, Joan Wilton. « Ça fait quelques années que mon mari, Bernard Roland et moi, on a des billets de saison, confie-t-elle. Avant, je ne comprenais pas toujours. Il fallait souvent que mon mari m'explique.

« Depuis qu'ils ont commencé à utiliser les iPods, c'est beaucoup plus facile pour moi », se réjouit Joan Wilton. Elle peut désormais suivre sans poser de questions. De plus elle souligne que l'outil est très discret. « Au début je restais en arrière pour ne pas perturber les autres qui suivent seulement en français mais c'est tellement discret que maintenant, je reste avec le monde, souligne-t-elle. Ça ne dérange personne. Et avec ça, je trouve que je comprends plus facilement certaines choses qui se disent en français. Maintenant, je peux même inviter mes amis anglophones au théâtre. Ils peuvent suivre! »





PUBLI-REPORTAGE



DANS NOS ÉCOLES

Chaque semaine, *Dans nos écoles* couvre ce qui s'est passé dans des écoles de la DSFM et annonce des évènements à venir. Dans la nouvelle formule, les élèves livrent leurs commentaires sur des sujets variés. Les bons coups de nos élèves ont aussi leur plateforme. **Restez informés, Suivez *Dans nos écoles*!**



CITATION DE LA SEMAINE

Calista St. Hilaire, 9e année, Centre scolaire Léo-Rémillard

« On fait un cirque depuis trois ans. Ça montre que notre école est artistique, c'est vraiment excitant! »

RÉGION URBAINE

La francophonie a vaincu!

La troupe de cirque Circumfero du Centre scolaire Léo-Rémillard a enchanté le public de leur spectacle *Vincere* en décembre 2014. Jongleurs, gymnastes, magiciens, danseurs, gardiens de but, musiciens ou encore clowns, la centaine d'élèves a raconté en plusieurs tableaux dignes du Cirque du Soleil le combat des dieux de la francophonie manitobaine contre la déesse noire, symbole de l'intolérance. Et comme le titre de leur spectacle l'indique, ils l'ont vaincue!

photos : Camille Harper-Séguy

À NOTER



ACTIVITÉS SCOLAIRES

Camp 4X4
7e et 8e
Du 12 au 14 janvier
Camp Red Rock

Camp 4X4
7e et 8e
Du 19 au 21 janvier
Camp Red Rock

La LISTE
Tournoi 8 (divisionnaire)
9e à 12e, public
Le samedi 31 janvier
Centre scolaire Léo-Rémillard



PUBLI-REPORTAGE



DANS NOS ÉCOLES

VOUS SOUHAITEZ SOUMETTRE UN SUJET DE DISCUSSION? ÉCRIVEZ À ECOLES@LA-LIBERTE.MB.CA



JOURNÉE MONDIALE DE LA PAIX

Depuis le 1er janvier 1968, le 1er janvier est la Journée mondiale de la Paix. C'est le Pape Paul VI, le chef de l'Église catholique en 1968, qui avait proposé de créer cette journée. En ce début d'année 2015, *La Liberté* a demandé aux élèves de la Division scolaire franco-manitobaine quelles images représentaient le mieux la paix pour eux.

Si vous deviez dessiner la paix, que dessineriez-vous?

Isabelle Nadeau, 7e année, École Christine-Lespérance

« Je dessinerais la Terre avec tout le monde alentour qui se tiennent les mains, avec tous les pays et toutes les couleurs de peau, pour représenter que tout le monde est différent et que tout le monde s'aime. Et autour, je dessinerais des oiseaux et le soleil pour représenter que tout le monde est content. Tout le monde a le sourire sur eux. C'est important pour moi de travailler pour la paix. J'inclus tout le monde, je les invite à venir jouer avec nous s'ils sont seuls car j'aime que tout le monde soit content et ne se sente pas rejeté. »

Charity Dupuis, 3e année, École régionale Saint-Jean-Baptiste

« Je ferais un *peace sign*. Il y aurait juste ça sur mon dessin. Je le dessine souvent car c'est vraiment facile à faire et j'aime bien!

Jérémi Gauthier, 8e année, École Noël-Ritchot

« Je dessinerais un champ où il n'y a pas de guerre, pas de conflits entre les personnes, mais du soleil et plein de nature. Avec des personnes qui font des choses ensemble pour la communauté, un centre communautaire. »

SUD

Tout pour faire du sport

Début janvier, c'est l'heure des résolutions avec en tête, pour beaucoup, celle de faire plus de sport. À l'École communautaire Réal-Bérard (ECRB), tenir une telle résolution est bien facilité!

En effet, l'ECRB met l'accent depuis quelques années sur les modes de vie sains à travers des Journées santé où des professionnels viennent parler de santé et d'alimentation aux élèves, mais aussi divers clubs sportifs dont celui de course.

« Je fais le club de course car j'aime faire le Marathon donc c'est mon entrainement, révèle l'élève de 7e année membre du club depuis quatre ans, Isabelle Ritchot. J'ai beaucoup progressé grâce au club, je fais plus de tours! »

Élève de 5e année, Jaden Gosselin partage sa passion. Membre du club de course depuis deux ans, il a même remporté le concours du plus grand nombre de milles courus dans le club pendant la saison 2014 : 36 milles!

L'ECRB offre également aux élèves de 16 ans et plus un accès privilégié pendant la journée au centre de conditionnement Physique Plus, en face de l'école.

« Je fais de l'athlétisme donc ça m'aide à être plus musclé pour lancer les poids, les disques et les javelots, se réjouit l'élève de 11e année, Matieu Comeau. Ça m'aide aussi à ne pas être si stressé avec l'école. Quand je vais au *gym*, je file mieux qu'avant. »

« C'est meilleur qu'être juste assis sur le *couch*!, conclut Mackenzie Rawluk, lui aussi en 11e année. Ça me garde en santé pour vivre plus longtemps. C'est intéressant, on pense que ça prend du temps mais en fait, ça rajoute du temps à nos muscles! »

Par ailleurs, l'école organise des sorties sportives telles que ski, canotage et randonnées pédestres.



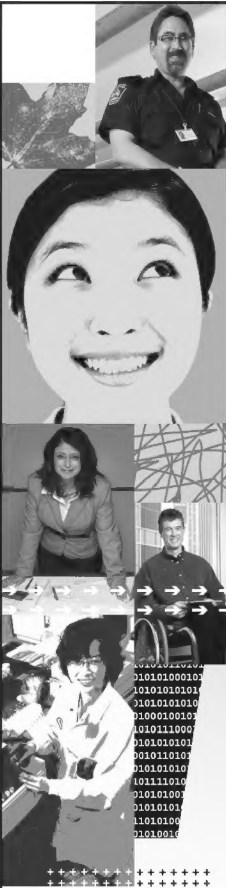
photo : Camille Harper-Séguy

De gauche à droite : Jaden Gosselin et Isabelle Ritchot sont tous les deux membres du club de course.

photo : Camille Harper-Séguy

De gauche à droite : Mackenzie Rawluk et Matieu Comeau aiment aller faire de l'exercice au centre de conditionnement physique de leur village grâce à l'école!

EMPLOIS ET AVIS



Ne cherchez plus!

Le gouvernement du Manitoba vous offre des possibilités, une grande diversité et une carrière enrichissante.

Pour en savoir plus sur les offres d'emploi actuelles, cliquez sur le bouton
<< Emploi >> sur le site manitoba.ca.

Ce que vous pouvez attendre de nos offres d'emploi :

- Toute une gamme de carrières intérressantes et stimulantes;
- Un salaire compétitif;
- Un remarquable ensemble d'avantages sociaux;
- Des possibilités d'apprentissage, de développement professionnel et d'avancement continuelles;
- L'occasion de construire une meilleure province pour toute la population manitobaine.

Accès ATS - **1 204 945-1437**

Personnes. Mission. Progrès.





OFFRE D'EMPLOI

Le 233-ALLÔ recherche des candidats pour la ligne téléphonique d'information du Festival du Voyageur ainsi que pour le centre d'information du Parc du Voyageur.

Responsabilités :
Répondre aux appels téléphoniques et/ou aux demandes d'information concernant le Festival du Voyageur.

Compétences recherchées :
- Capacité de très bien communiquer en français et en anglais
- Souci de la qualité du service à la clientèle
- Connaissance du Festival du Voyageur et de la communauté francophone du Manitoba
- Entregent et sens de l'organisation
- Ponctualité

Durée de l'emploi : 13 au 22 février 2015
Salaire horaire : 13,70 $ / heure

De génération en génération



Les personnes intéressées peuvent poser leur candidature en faisant parvenir leur curriculum vitae (*avant le 20 janvier 2015)* à l'attention de :

Joanne Dupuis, Coordonnatrice des activités
147, boulevard Provencher, unité 106
Saint-Boniface (MB) R2H 0G2
jdupuis@sfm.mb.ca

Seules les personnes sélectionnées pour une entrevue seront contactées.



Université de **Saint-Boniface**
Une éducation supérieure depuis 1818



APPEL DE CANDIDATURES

Adjoint administratif ou adjointe administrative à la Division de l'éducation permanente (poste de remplacement)

Responsabilités :
- Gérer les dossiers actifs de la clientèle étudiante, les dossiers administratifs et les rapports de statistiques et maintenir les procédures d'archivage.
- Voir à la logistique des déplacements et des réunions.
- Maintenir des liens de communication efficaces avec la clientèle étudiante, le corps professoral, la direction et les diverses unités de l'USB, au téléphone, par courriel et en personne.
- Effectuer la rédaction, la saisie et la mise en page de textes et d'annonces.
- Commander le matériel nécessaire au fonctionnement efficace de l'unité.
- Exécuter toute autre tâche connexe au travail de secrétariat et de gestion de bureau.

Qualifications recherchées :
- Diplôme en gestion de bureau ou l'équivalent en formation et en expérience.
- Excellente connaissance du français et de l'anglais, parlé et écrit.
- Excellente connaissance des applications Microsoft Office.
- Connaissance de logiciels de présentation éditique serait un atout.
- Excellent sens de l'organisation.
- Esprit d'initiative et d'autonomie.
- Entregent et esprit d'équipe.
- Habileté à traiter avec un public varié.
- Capacité d'adaptation rapide à divers contextes.

Rémunération : selon la convention collective
Entrée en fonction : le 16 février 2015
Veuillez faire parvenir votre lettre de présentation et votre curriculum vitae au plus tard le 16 janvier 2015 à :
Lorraine Roch, directrice des ressources humaines
Université de Saint-Boniface
200, avenue de la Cathédrale
Winnipeg (Manitoba) R2H 0H7
Téléphone : 204-233-0210, poste 401 Télécopieur : 204-237-3099
loroch@ustboniface.ca
www.ustboniface.ca

L'USB souscrit au principe de l'équité en matière d'emploi et encourage la candidature de toute personne qualifiée, femme ou homme, y compris les Autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles. Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, toutes les personnes qualifiées sont invitées à postuler; la priorité est toutefois accordée aux personnes ayant la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente.



Mission : appuyer les artistes, les artisans et le public de la chanson française au Manitoba par la formation, la production, la diffusion et la promotion.

OFFRE D'EMPLOI

Le 100 Nons fait appel de candidatures pour le poste de

RESPONSABLE DE LA PROGRAMMATION

Responsabilités générales :
- conceptualiser et organiser la programmation des activités;
- embaucher les contractuels nécessaires pour la programmation;
- préparer et gérer les budgets de programmation;
- relation avec les membres, les partenaires et les commanditaires;
- négociation de contrats;
- promotion de la programmation.

Qualifications et habiletés recherchées :
- expérience en coordination d'événements spéciaux et en gestion de budget;
- vision artistique et créative;
- excellent sens de l'organisation et de la communication;
- bonne connaissance du milieu culturel manitobain;
- de l'entregent et une attitude collaboratrice;
- bonne connaissance du français et de l'anglais (parlé et écrit);
- expérience en écriture de demandes de financement serait un atout.

Rémunération : selon l'échelle en vigueur

Début du contrat : À déterminer

Les personnes intéressées sont priées de soumettre leur curriculum vitae **avant le 16 janvier 2014** à :

Aimé Boisjoli
Directeur général
Le 100 Nons
340, boulevard Provencher, bureau 238
Saint-Boniface (MB) R2H 0G7
direction@100nons.com

Votre lettre de présentation et votre curriculum vitae doivent clairement démontrer comment vous répondez aux critères du poste.

Visitez notre site Web au www.100nons.com.

Université de **Saint-Boniface**
Une éducation supérieure depuis 1818

2015 LES MEILLEURS EMPLOYEURS AU MANITOBA

APPEL DE CANDIDATURES

Coordonnateur ou coordonnatrice de recherche – Projet transdisciplinaire en santé communautaire (poste à terme de six mois)

Subventionné par la Great-West, le projet transdisciplinaire en santé communautaire est un programme d'étude expérientiel qui a débuté en 2012 à l'Université de Saint-Boniface. Il donne aux étudiants et étudiantes inscrits des occasions de travailler au sein d'équipes interprofessionnelles et de transcender les problèmes sociaux auxquels font face les populations marginalisées.

Le ou la titulaire de ce poste appuie l'ensemble des activités de recherche pour le projet transdisciplinaire en santé communautaire.

Responsabilités générales :

- À partir du travail déjà entamé, le coordonnateur ou la coordonnatrice de recherche :
  - Revoit les objectifs du projet de recherche et le travail réalisé jusqu'à ce jour;
  - Propose les étapes de suivis afin d'atteindre les objectifs du projet;
  - Anime les séances de travail avec les responsables du projet;
  - Revoit, en collaboration avec les membres de l'équipe, les instruments de mesure et, au besoin, les modifient afin de s'assurer de la validité et la fidélité des données recueillies.
- Apporte un soutien à la collecte de données sur le terrain;
- Effectue la transcription des entrevues et participe aux analyses des données;
- Gère la base de données;
- Assiste aux rencontres avec les partenaires communautaires;
- Rédige le rapport de recherche en collaboration avec l'équipe du projet;
- Participe à la rédaction d'articles ou des communications;
- Réalise la recension des écrits sur les perspectives futures quant à l'intégration de la thématique/transdisciplinarité en santé;
- Appuie l'administratrice du projet dans la préparation de demandes de fonds;
- Autres tâches au besoin.

Qualifications recherchées :

- Maitrise en sciences de la santé, service social ou domaine connexe;
- Expérience pertinente en matière de recherche ;
- Connaissance du système de santé et des communautés francophones minoritaires serait un atout;
- Capacité de collaborer avec divers acteurs tant professionnels qu'institutionnels et communautaires;
- Capacité de fonctionner de façon autonome et flexible;
- Bonne connaissance du français et de l'anglais, parlé et écrit.

Veuillez faire parvenir votre lettre de présentation et votre curriculum vitae au plus tard le 16 janvier 2015 à :

Suzanne Nicolas, administratrice des programmes en sciences infirmières
Université de Saint-Boniface
200, avenue de la Cathédrale
Winnipeg (Manitoba) R2H 0H7
Téléphone : 204-237-1818, poste 707
snicolas@ustboniface.ca

L'USB souscrit au principe de l'équité en matière d'emploi et encourage la candidature de toute personne qualifiée, femme ou homme, y compris les Autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles. Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, toutes les personnes qualifiées sont invitées à postuler; la priorité est toutefois accordée aux personnes ayant la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente.

Les petites grenouilles

POSTE - Éducateur(trice) en jeune enfance

Niveau II ou III en jeune enfance est un atout

(Poste permanent, temps plein)

Qualités requises pour le poste :

- aimer travailler en équipe!
- avoir une attitude positive et ouverte!
- aimer jouer avec les enfants et les soutenir dans leur développement!
- capable d'interagir avec les familles du centre!
- vouloir apprendre davantage!

Salaire : selon l'expérience et l'échelle établie par le centre.

Entrée en fonction : le lundi 26 janvier 2015.

Date limite pour candidature : le lundi 19 janvier 2015.

Seulement à 30 minutes de Winnipeg!

Veuillez acheminer votre curriculum vitae à :

Chantal Tackaberry, directrice générale
C.P. 156, 377, rue Sabourin, St-Pierre-Jolys (Manitoba) R2H 0X9
cenpg@mts.net

Nous vous remercions de votre intérêt et désirons vous aviser que nous n'entrerons en communication qu'avec les candidates et candidats sélectionnés pour une entrevue.

PETITES ANNONCES

NOMBRE DE MOTS	20 mots et moins	21 à 25 mots	26 à 30 mots
Semaine 1	12,98 $	14,07 $	15,17 $
Semaine 2	20,68 $	22,90 $	25,10 $
Semaine 3	23,99 $	27,30 $	30,60 $
Semaine 4	27,30 $	31,71 $	36,12 $
Semaine 5	30,60 $	36,12 $	41,63 $
Semaine 6	33,92 $	40,53 $	47,15 $

Mot additionnel : 15¢ **Photo : 15,17 $**

MasterCard VISA Interac

Ces tarifs incluent la taxe sur les produits et services (TPS). Les petites annonces doivent être payées d'avance et parvenues à nos bureaux au plus tard le jeudi à 12 h précédant la date de publication désirée. Aucun remboursement ni crédit n'est accordé pour les annonces annulées.

Dorénavant les petites annonces seront automatiquement insérées sur le site Internet de *La Liberté* (la-liberte.mb.ca).

Université de **Saint-Boniface**
Une éducation supérieure depuis 1818

2015 LES MEILLEURS EMPLOYEURS AU MANITOBA

OFFRES D'EMPLOI

La Division de l'éducation permanente de l'Université de Saint-Boniface est à la recherche de candidates et de candidats pour combler des postes dans le cadre des programmes suivants :

***Explore* 2015**

Programme d'immersion d'une durée de cinq semaines à l'intention de boursiers et de non-boursiers.

- **Moniteurs ou monitrices**
  du 11 mai au 21 juin 2015 (trois postes)
  ou du 22 juin au 2 aout 2015 (trois postes)
  Rémunération : somme globale de 3 200 $
  Pour une description du poste, veuillez consulter le http://www.ustboniface.ca/emploi
- **Agent(e) de projet *Langues et travail* 2014**
  du 27 avril au 17 juillet 2015 (un poste)
  Rémunération : somme globale de 6 750 $ (selon l'entente négociée avec la FJCF)
  Pour une description du poste, veuillez consulter le http://ustboniface.ca/emploi
- **Intervenant(e) social(e)**
  du 22 juin au 1er aout 2015
  Rémunération : 25 $ l'heure*, de 20 à 35 heures par semaine
  (*selon l'entente négociée avec le CMEC)
  Pour une description du poste, veuillez consulter le http://ustboniface.ca/emploi

***Camplus sur campus : printemps* 2015**

Camps de jour en français pour enfants âgés de 6 à 11 ans. Les thèmes changent quotidiennement.

- **Moniteurs ou monitrices**
  du 30 mars au 2 avril (deux postes)
  Rémunération : 12 $ l'heure, 8 heures par jour
  Pour une description du poste, veuillez consulter le http://ustboniface.ca/emploi

La Division de l'éducation permanente cherche des candidates et des candidats qui :

- ont terminé au moins une première année d'études postsecondaires;
- ont une expérience préalable en animation de groupes;
- ont une maitrise de la langue française;
- ont le sens de la responsabilité et de l'organisation;
- font preuve de débrouillardise, d'autonomie et de créativité.

Pour postuler, faites parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation par courriel à dep@ustboniface.ca ou à l'adresse ci-dessous :

Division de l'éducation permanente, bureau 1411
Université de Saint-Boniface
200, avenue de la Cathédrale
Winnipeg (Manitoba) R2H 0H7

Date limite : le 31 janvier 2015

L'USB souscrit au principe de l'équité en matière d'emploi et encourage la candidature de toute personne qualifiée, femme ou homme, y compris les Autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles. Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, toutes les personnes qualifiées sont invitées à postuler; la priorité est toutefois accordée aux personnes ayant la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente.

NÉCROLOGIE

Germaine Prenovault

C'est avec tristesse que nous vous faisons part du décès subit de Germaine Prenovault (née Alarie), épouse de feu Denis Prenovault, le 5 décembre 2014, à l'âge de 92 ans.

Elle laisse dans le deuil ses cinq enfants : Diane (Felix Moddemann), Julie, Marie (David Loewen), Paul (Marielle Lafond) et Jean (Bernice Douthart), ses 11 petits-enfants, ses frères Donat (Irène) et Gilles (feu Cécile Vermette), ses sœurs Yvette (Amando Cochingyan) et Ninette Alarie.

La deuxième de 11 enfants d'Amédée Alarie et Marie Robert, Germaine est née à Sainte-Agathe et a passé son enfance à la ferme paternelle. Après le secondaire, elle a poursuivi ses études à l'École des infirmières de l'Hôpital Saint-Boniface. Jeune professionnelle, elle a rencontré son futur époux, Denis en 1946. Mariés en 1949, ils se sont installés à Saint-Boniface pour leurs 61 ans de vie commune et pour y élever leurs cinq enfants. Maman nous a entourés de son amour maternel et de ses grands talents de femme au foyer : cuisinière, pâtissière, couturière, jardinière de potager et de fleurs. Tout au long de sa vie, Germaine a mis les intérêts de sa famille bien avant les siens. Au moment de la maladie de Denis, elle a été une soignante dévouée, aimante et généreuse.

En 1968, Germaine a repris sa vocation d'infirmière au Centre Taché. Elle y a travaillé jusqu'à l'âge de 71 ans, une carrière de 25 ans. Par la suite, elle est toujours demeurée active au sein de l'institution comme membre du conseil d'administration, comme bénévole pour les dames auxiliaires et enfin comme tricoteuse assidue pour la boutique.

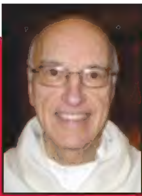
Germaine était dévouée au bien-être de ses enfants et petits-enfants, dont elle était très fière. Ses petits-enfants se souviennent très bien de l'attention particulière et des gâteries lorsqu'ils recevaient une invitation pour un « sleep-over » chez grand-mère. Elle avait à cœur la bonne réussite des études de ses enfants et petits-enfants : nous avons tous eu droit à des prières spéciales aux moments d'examens.

Suivant le décès de Denis, Germaine a déménagé à la Villa Aulneau où elle a trouvé une deuxième famille. Elle a pris à cœur le bien-être de ses nouveaux amis : elle s'occupait d'eux lors de leurs moments de maladie, elle assurait la bonne livraison des quotidiens, elle rendait à tous des petits services et elle assurait la distribution fréquente de son sucre à la crème. Une femme de grande foi, elle est demeurée active dans la vie spirituelle de la paroisse de la Cathédrale et de la communauté de Villa Aulneau.

Sa joie de vivre, son énergie, son enthousiasme à vivre chaque jour pleinement et son beau sourire nous manqueront tous, famille et amis.

Au lieu de fleurs, un don en la mémoire de Germaine à Actionmarguerite (185 rue Despins, Winnipeg, MB, R2H 2B3) ou à une œuvre caritative de votre choix serait grandement apprécié.

Une célébration de la messe a eu lieu le 12 décembre 2014 en la Cathédrale de Saint-Boniface par l'abbé Marcel Carrière, suivie de l'inhumation des cendres au Columbarium Cimetière de Saint-Boniface, rue Archibald.



CHRONIQUE RELIGIEUSE

Mgr NOËL DELAQUIS
Évêque titulaire de Gravelbourg

Tout recommence

Un jour je rencontrais un ami malade alité à l'hôpital, faible, souffrant, peu cohérent, mais encore assez conscient. Je lui rappelle combien il était jovial « dans le temps » avant d'être si malade. Et il se met à chantonner : « Tout recommence... ». Quelle source de vie! Tout recommence, quelles que soient les apparences de fin. Car pour la personne qui vit d'espérance, dans la foi, il n'y a vraiment pas de fin. Il peut y avoir des fins, mais jamais la fin finale! Nous sommes faits pour vivre et pour vivre toujours. Nous ne connaissons que la vie qui conduit à la fin, la vie humaine, la vie terrestre, la vie matérielle. Mais tout cela n'est pas la vraie vie, la vie spirituelle, la vie infinie, la vie divine, en somme, à laquelle nous sommes appelés à participer, où nous connaîtrons le commencement définitif!

Et le Verbe s'est fait chair! Dieu n'a pas voulu rafistoler, réparer le chef d'œuvre de la personne humaine avec de vieilles pièces, avec ce qu'il pouvait trouver dans la création du monde qu'il a fait avec tant de générosité. Non, il a voulu refaire, recommencer avec du neuf. Il a envoyé son Verbe, son Énergie, sa Puissance, son Fils, sa Vie pour la partager, la donner, la livrer à l'humanité. Et le Verbe s'est fait chair. Le Fils de Dieu est devenu l'un de nous. Dieu veut nous refaire, « recommencer » en Lui. Il a voulu que nous puissions non seulement réparer mais refaire notre humanité, Il a voulu faire une nouvelle humanité, tout en nous laissant notre identité propre. Au commencement Dieu dit et tout fut fait. Maintenant Dieu se « redit » d'une façon encore plus merveilleuse : Son Verbe, sa Parole se fait chair. Dieu se lie à nous et... tout recommence et d'une façon tellement plus merveilleuse.

Notre vie se déroule, les années se succèdent, le temps passe. Est-ce qu'on va vers la fin ou est-ce qu'on se prépare pour du nouveau, même à travers le vieillissement? Si nous gardons nos yeux fixés sur Jésus, le Christ, le Vivant, si nous demeurons « connectés » sur Celui qui est toujours Bonne Nouvelle, qui, ressuscité des morts, ne meurt plus, si nous puisons constamment à la Source de la Vraie Vie, alors la vie se présente comme un nouveau commencement, en attendant d'arriver au terme, à la porte qui donne sur la plénitude de la Vie pour toujours.

Au début de chaque année on se souhaite : Bonne Heureuse Année. Et dans mon jeune temps, on ajoutait souvent : « Et le Paradis à la fin de vos jours ». Chaque année nous permet de « recommencer » notre préparation à ce grand moment, à ce grand déploiement, à ce moment de bonheur éternel avec Celui qui est venu et qui vient constamment pour nous refaire, nous recréer à son image afin d'entrer avec Lui dans ce temps qui devient éternité. Sachons profiter du temps qui nous est donné. Efforçons-nous de nous refaire dans un recommencement toujours neuf, selon le Modèle unique pour tous : Jésus-Christ. Relançons cette nouvelle année avec la Bonne Nouvelle que nous avons célébrée à Noël : Dieu avec nous. Sachons que ce Dieu qui est avec nous ne peut que faire, refaire du beau et du bon. Laissons-nous inspirer par Lui, travaillons avec Lui, ne lâchons pas, car Lui ne nous abandonnera jamais.

Un moine a dit : « Dans notre vie il y a toujours un enfant à mettre au monde : l'enfant de Dieu que nous sommes ». Il en a pris neuf mois dans le sein de notre mère pour voir le jour et commencer notre vie un peu par nous-mêmes. Nous avons à passer beaucoup plus de temps dans le sein de l'Église, dans la communauté des fidèles pour renaître et commencer finalement à vivre pleinement dans le sein du Père, dans l'étreinte du Père et dans l'amour transformant dans la Communion de la Trinité et de tous les saints.

Sachons croire que notre vie est un progrès constant, sans trop s'en apercevoir peut-être, que dans le progrès il y a toujours un nouveau commencement, non pas pour commencer au même point mais pour nous ouvrir constamment à la Vie, pour passer d'une étape à une autre. Quel que soit notre âge, quoiqu'il nous arrive, des bons moments ou des épreuves, que Dieu nous donne de croire que TOUT RECOMMENCE.

Vous pouvez aussi lire la *Chronique religieuse* de la semaine, ainsi que les chroniques antérieures au site Web de l'Archidiocèse de Saint-Boniface : http://www.archsaintboniface.ca/main.php?p=217

COMMUNAUTAIRE

VOYAGE HUMANITAIRE

Des paroissiens missionnaires

Une dizaine de Franco-Manitobains sont en Jamaïque afin d'aider la communauté de prêtres de l'Oratoire de Saint-Philippe Neri dans leur œuvres missionnaires.

Wilgis AGOSSA
presse3@la-liberte.mb.ca

« Une église qui n'est pas missionnaire est une église morte », disait le pape Benoît XVI. Cet adage, les paroissiens de l'Église Précieux-Sang l'ont compris. Après avoir mis sur pied le groupe Les amis missionnaires de Saint-Philippe, une dizaine de personnes se sont envolées ce 7 janvier pour la Jamaïque. Là-bas, ils apporteront leur aide aux pères missionnaires, dont deux Franco-Manitobains, le Père Raymond Sorin et Mgr Michel Palud, qui y travaillent en faisant de la construction, de l'enseignement et bien d'autres choses.

Ce projet a commencé à germer en 2012, alors que le Père Raymond Sorin, missionnaire en Jamaïque, était venu passer une année comme prêtre à la paroisse Précieux-Sang afin d'être plus proche de ses parents dont la santé était devenue fragile. « Plusieurs fois au cours de cette année qui fut pour moi une très belle expérience, quelques paroissiens ont soulevé l'idée d'un projet d'entraide missionnaire », se rappelle le Père Raymond Sorin.



photo : Wilgis Agossa

De gauche à droite : John Ferrer et Joël Gosselin, comme huit autres personnes absentes de la photo, sont en voyage humanitaire en Jamaïque.

Ce souhait des paroissiens tombait à pic pour le Père Raymond Sorin qui, avec ses confrères de la Jamaïque, attendait des dons de matériaux de construction. « L'organisme de bienfaisance *Food for the Poor* nous avait promis du matériel de construction pour ériger une petite salle paroissiale, bien simple, à l'une de nos trois paroisses, explique-t-il. Il nous fallait toujours la main-d'œuvre pour le faire, car nous n'avons pas les sous pour embaucher des travailleurs pour un tel projet. Lorsque j'ai mentionné cela à un groupe de paroissiens du Précieux-Sang, des lumières se sont allumées dans les yeux de certains. »

« Nous, on est très content d'aller aider, lance l'un des participants, John Ferrer. On a des missions bien définies là-bas. »

« On doit construire une petite salle paroissiale, mais aussi une maison pour une personne pauvre, confie un autre participant de la mission, Joël Gosselin. On ira aussi faire du bénévolat dans les écoles et dans les foyers pour personnes âgées. »

Au-delà de la satisfaction de recevoir de l'aide pour accomplir ce projet, le Père Raymond Sorin se dit honoré du soutien de sa communauté d'origine.

« C'est absolument magnifique!, s'émerveille Père Raymond Sorin. Mgr Michel Palud et moi, on s'en parlait, justement, et on partageait combien il est encourageant de ressentir qu'on a l'appui des gens de chez soi. Nous œuvrons dans un pays qui n'est pas le nôtre, où la culture est différente, où le milieu ecclésiastique est entièrement différent, où les défis sont nombreux. Ça fait chaud au cœur de savoir qu'il y a des gens au loin, de là d'où tu viens, qui pensent à toi, qui veulent te venir en aide, et qui veulent même venir travailler avec toi et partager ton vécu : visite des malades et infirmes, présence dans les écoles, formation religieuse et humaine, aide humanitaire aux laissés-pour-compte et aux plus démunis. On ne se sent pas si loin de son chez-soi quand il y a tant de gens généreux qui se sacrifient pour te prêter main-forte. »

Pour Les amis missionnaires de Saint-Philippe, ce n'est qu'une première. « C'est assez historique comme projet par rapport au Précieux-Sang, remarque John Ferrer. C'est le premier voyage missionnaire. »

« Mais ce ne sera pas la dernière fois », conclut Joël Gosselin.

Le groupe missionnaire sera de retour le 21 janvier.



LA LIBERTÉ
Depuis 1913

Journal hebdomadaire publié
le mercredi par Presse-Ouest Limitée

C. P. 190, 420, rue Des Meurons, unité 105
Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3B4
Téléphone : (204) 237-4823
Télécopieur : (204) 231-1998
www.la-liberte.mb.ca

Ouvert de 9 h à 17 h du lundi au vendredi

APF Association de la presse francophone
Fondation Donation FRÉMONT
RÉSEAU SÉLECT
CMCA AUDITED

LE JOURNAL

Directrice et rédactrice en chef :
Sophie GAULIN
la-liberte@la-liberte.mb.ca
Rédactrice adjointe :
Lysiane ROMAIN
promotions@la-liberte.mb.ca
Journalistes :
Wilgis AGOSSA
presse3@la-liberte.mb.ca
Daniel BAHUAUD
redaction@la-liberte.mb.ca
Camille GRIS ROY
presse1@la-liberte.mb.ca
Chef de la production :
Véronique TOGNERI
production@la-liberte.mb.ca
Adjointe à la direction
Facturation/Abonnement :
Roxanne BOUCHARD
administration@la-liberte.mb.ca
Caricaturiste :
Cayouche (Réal BÉRARD)

LA LIBERTÉ RÉD

La Liberté Réd
est un département
de services en rédaction,
graphisme, marketing,
communication
et production vidéo.

Coordonnatrice :
Lysiane ROMAIN
promotions@la-liberte.mb.ca
Publi-reporters :
Camille HARPER-SÉGUY
presse2@la-liberte.mb.ca
Marouane REFAK (vidéos)
presse6@la-liberte.mb.ca

Les lettres à la rédaction seront publiées si leur contenu n'est pas diffamatoire et leur auteur(e) facilement identifiable. L'heure de tombée pour les lettres à la rédaction est le vendredi 12 h pour une possible parution le mercredi de la semaine suivante.

Veuillez noter que les chroniques publiées dans *La Liberté* reflètent l'opinion de leurs auteurs et pas forcément celle du journal.

L'heure de tombée pour les annonces est le mercredi 16 h pour parution le mercredi de la semaine suivante. La direction se réserve le droit de refuser toute annonce envoyée après cette échéance ou d'imposer une surcharge de 10 %.

Nos annonceurs ont jusqu'au mardi de la semaine suivante pour nous signaler toute erreur de notre part. La responsabilité du journal se limitera au montant payé pour la partie de l'annonce qui contient l'erreur.

L'abonnement annuel :
Manitoba : 64,50 $
(TPS et taxe provinciale incluses)
Ailleurs au Canada : 69,85 $ (TPS incluse)
États-Unis : 180,50 $ • **Outre-mer :** 247 $

Les changements d'adresse pour les abonnements doivent nous parvenir AU MOINS DIX JOURS avant la date de déménagement.

Le journal LA LIBERTÉ est imprimé sur les presses de **Derksen Printers à Steinbach**.

CONVENTION DE LA POSTE-PUBLICATIONS
N° 40012102
N° D'ENREGISTREMENT 7996

ISSN 0845-0455

« Nous reconnaissons l'appui financier du gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds du Canada pour les périodiques, qui relève de Patrimoine canadien. »

Canada

À VOTRE SERVICE

SERVICES

AVOCATS-NOTAIRES



ACTUALITÉS

ÉDUCATION

Pour réduire la saignée

En 2004, l'école Saint-Lazare comptait 146 élèves. Lors de la dernière rentrée scolaire, elle n'en comptait que 74 – une situation qui inquiète le comité scolaire et la Division scolaire franco-manitobaine.

Daniel BAHUAUD
redaction@la-liberte.mb.ca

La décroissance des inscriptions à l'école Saint-Lazare, un phénomène de longue date qui s'est aggravé de façon importante depuis 2008, inquiète plus d'un parent de l'école ainsi que la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM), qui examinera les mesures à prendre pour revitaliser cette communauté scolaire.

« Ça fait déjà plusieurs années que nos parents voient le nombre d'inscriptions baisser et en discutent, souligne la présidente du comité scolaire et mère de cinq enfants, Chantalle Simard. Le temps est venu de faire plus que de commenter. Le 3 décembre dernier, le comité scolaire a accueilli le directeur général adjoint de la DSFM, Marco Ratté, ainsi que les deux commissaires qui représentent les régions Nord et Ouest, Antonio Simard et Bernard Lesage. Nous sommes convaincus qu'il y a des mesures à prendre pour redonner à notre école son élan. »

Selon Chantalle Simard, la situation actuelle est complexe et a plusieurs causes. « En grande partie, la décroissance a lieu parce que les élèves et leurs parents estiment qu'il n'y a pas suffisamment de cours variés, explique-t-elle. Et les cours qui sont offerts par enseignement à distance ne répondent pas toujours à leurs besoins. Certains jeunes ont du mal à suivre des cours de pré-calcul à distance, et ça se comprend. Ils nous quittent pour finir leur secondaire à l'école de Birtle, qui offre une plus grande variété de cours sur les lieux. »

Selon Chantalle Simard, l'exode des élèves est également le résultat d'une diminution de l'engagement de la communauté par rapport à l'éducation française. « La conviction et l'appui des parents étaient très présents il y a quelques années, mais on dirait qu'un bon nombre de familles n'y voient plus les avantages, soutient-elle. Notre défi est donc d'être convaincant, et de rappeler aux familles l'impact positif de notre école. »


photo : Gracieuseté Chantalle Simard
Chantalle Simard.

À la DSFM, ces inquiétudes semblent avoir été bien entendues, et surtout comprises. « Nous entamerons en février huit mois de consultations intensives dans chacune de nos 23 communautés scolaires, annonce le directeur général, Alain Laberge. Alors nous nous rendrons à Saint-Lazare, pour d'abord discuter de la situation avec le personnel. Nous consulterons également les parents pour partager nos idées, mais surtout pour les écouter.

« La situation est complexe et exigera un travail de longue haleine, poursuit-il. Nous savons qu'il faut améliorer la qualité de l'enseignement, surtout au niveau secondaire. Une façon d'y arriver est de travailler étroitement avec la direction de l'école Saint-Lazare et les parents. Mais il y a d'autres stratégies possibles. D'une part, la DSFM doit revoir comment elle finance ses écoles. À l'heure actuelle, le financement pour nos écoles dépend du nombre d'élèves inscrits, ce qui est plutôt injuste. Il doit y avoir des moyens de réduire l'écart en ressources et en programmation entre nos communautés. »

Le président de la Commission scolaire franco-manitobaine, Bernard Lesage, abonde dans le même sens. « On reconnaît qu'il y a un exode d'élèves au secondaire, et il est évident qu'il faudra peaufiner le Campus des petites écoles, notre programme d'enseignement à distance. En soi, il est relativement solide. Mais il a été mis sur pied il y a à peine deux ans et il faut l'améliorer. »

« Il faudra également sortir des sentiers battus pour offrir plus d'options aux élèves du secondaire, renchérit Alain Laberge. Peut-être pourrions-nous refaire l'horaire de l'année scolaire, en proposant une période académique plus intensive, suivie d'un ou deux mois de stages pratiques dans le cadre d'un programme de formation en métiers. C'est à explorer. »

Pour sa part, Chantalle Simard se réjouit que la DSFM se penche sur le dossier. « On n'est certainement pas découragés, mais on doit développer notre secondaire et trouver des moyens pour stimuler l'engouement des parents pour notre école. On a perdu des jeunes qui n'auraient jamais dû quitter », estime-t-elle.

Alain Laberge renchérit d'ailleurs : « la sensibilisation pour le français est un travail conjoint qui devra être réalisé par la DSFM, les parents, les élèves et toute la communauté. Nous voulons que nos parents continuent de s'affirmer pour le français, sans se reposer sur les acquis de la francophonie manitobaine.

« Quant aux élèves, nous devons les inviter davantage à vivre pleinement leur identité francophone, conclut-il. Nous voulons qu'ils aient plus d'expériences culturelles enrichissantes en français, avec des jeunes des autres écoles de la DSFM. Pour y arriver, il nous faudra leur offrir plus de programmation culturelle. La DSFM ne peut pas oublier cette dimension importante de leur cheminement scolaire. »

AFFAIRES

Lions et lionceaux : prêts au combat

Camille GRIS ROY
presse1@la-liberte.mb.ca

Le Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba (CDEM) a lancé, le lundi 5 janvier, une nouvelle édition de la Fosse aux lion$. C'est la quatrième fois que le CDEM organise ce concours, qui permet à des entrepreneurs en herbe de présenter leur idée d'entreprise à un jury d'experts.

Cette année, il y aura plusieurs nouveautés, à commencer par un changement de calendrier. « Pour les trois premières éditions, on lançait les candidatures au mois de mai puis la finale avait lieu au mois d'octobre, indique la conseillère en affaires et adjointe à la direction générale du CDEM, Julie Turenne-Maynard. Mais on s'est rendu compte que c'était un temps de l'année très occupé! »

Cette fois-ci, le concours s'échelonnera donc entre les mois de janvier et juin 2015, ce qui laissera le temps aux candidats et aux juges de bien se préparer.

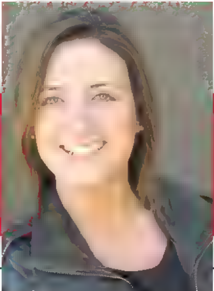
Les organisateurs ont également décidé d'ajouter une nouvelle composante à la compétition de 2015 : un volet jeunesse ouvert aux participants de 16 à 25 ans. « Souvent dans les écoles, il y a des clubs d'entrepreneurs pour les élèves de la 12e année qui mettent en place des micro-entreprises, déclare Julie Turenne-Maynard. Au CDEM, on a aussi le programme Été en affaires pour aider les plus jeunes à mettre sur pied leur entreprise. On réalise que beaucoup de jeunes ont des idées innovantes, et on veut leur donner la chance de les développer en organisant un concours juste pour eux. » À vrai dire, les éditions précédentes de la Fosse aux lion$ n'excluaient pas les candidatures des plus jeunes, mais dans les faits, leurs chances auraient été faibles. « C'est sûr que ça serait difficile pour les jeunes candidats de percer face à des candidats plus expérimentés qui ont déjà des micro-entreprises bien organisées. Là, en organisant deux versions du concours, on s'assure que les chances sont équitables pour tous les participants. »

Les entrepreneurs en herbe qui voudraient tenter leur chance cette année ont jusqu'au 31 mars pour envoyer leur candidature. Et pour le concours des « lionceaux » de 16 à 25 ans, la date est prolongée jusqu'au 1er mai. « Puis la grande finale aura lieu le 11 juin pour les deux volets du concours », annonce Julie Turenne-Maynard. C'est aussi ce jour-là qu'on connaîtra la composition du jury de cette année. « On préfère garder le jury confidentiel jusqu'à la fin, ça permet d'assurer une certaine neutralité, confie l'organisatrice. Mais ce qu'on peut dire, c'est qu'à chaque année, il y a une nouveauté de ce côté-là. Et les membres du jury sont toujours des personnes connues dans la communauté, qui comprennent les réalités que vivent les entrepreneurs débutants et qui savent ce que ça prend pour avoir du succès. »

Le concours devrait, cette année encore, susciter des débats intéressants. « À chaque fois on a une bonne compétition, dit Julie Turenne-Maynard. C'est un concours qui fait réellement une grande différence dans la vie et la carrière des lauréats. Il y a de belles histoires à succès qui partent de la Fosse aux lion$, et on est fiers de pouvoir mettre ça sur pied. »

MOT DE LA RÉDACTRICE EN CHEF

par Sophie Gaulin
la-liberte@la-liberte.mb.ca



Je nous souhaite... des lettres

La Liberté a eu la chance de compter durant l'année qui vient de s'écouler sur des lecteurs et lectrices engagés. Ils ont su se servir de leur journal pour faire valoir leurs points de vue, leurs inquiétudes et leurs souhaits.

Les lettres à la rédaction ont été nombreuses en ce dernier trimestre 2014 et, je l'espère, seront encore nombreuses et constructives en cette année 2015.

La Liberté organisera des cafés citoyens tous les mois pour continuer d'être un endroit où les idées sont échangées sur la place publique afin de continuer à faire avancer les droits des francophones au Manitoba.

Cette année 2015 sera placée sous le signe des États généraux de la francophonie manitobaine. Une chance, pendant une année, de se rappeler que ceux qui se sont battus pour nos droits linguistiques ne l'ont pas fait en vain. L'immense intérêt généré pour le choix de l'emplacement de la statue Georges-Forest témoigne du sentiment d'appropriation profond que les francophones ont pour leurs acquis.

Que cette année 2015 soit remplie de lettres dans ce journal. De lettres qui continueront de démontrer que notre francophonie n'a pas baissé les bras.

Au nom du conseil d'administration et de toute l'équipe de votre hebdomadaire centenaire, je souhaite à nos lectrices, lecteurs, annonceurs, et partenaires une très belle année 2015!



À VOUS *la parole*

*À vous la parole est une nouvelle rubrique sur notre site Web. Vous pouvez réagir aux lettres sur **www.la-liberte.mb.ca**.*

On ne repart pas à zéro!

Madame la rédactrice,

Dans son article dans *La Liberté* du 17 décembre dernier, Wilgis Agossa semble confondre l'assemblée publique du 13 novembre avec l'AGA du 8 décembre. Il était pourtant présent. Comment peut-il déclarer que "Le CMGF repart à zéro" après avoir entendu le rapport du président sortant, en poste depuis les débuts du Comité du monument Georges-Forest (CMGF) en 2012, qui décrivait tout le chemin parcouru et les réalisations des trois premiers comités de bénévoles qui se sont succédé et qui ont mis en œuvre un plan d'action étoffé : l'ouverture d'un compte bancaire, la signature d'un contrat détaillé avec le sculpteur Miguel Joyal pour la construction et l'installation d'une statue de Georges Forest, l'exposition de la maquette de cette statue au Centre du patrimoine, l'incorporation du CMGF en tant qu'organisme de bienfaisance avec l'Agence du revenu du Canada qui l'autorise à délivrer des reçus aux fins d'impôts, l'obtention de lettres d'appui d'organismes communautaires, les nombreuses démarches pour trouver un site approprié pour le monument qui permette également l'installation d'un parcours historique et qui a débouché sur l'autorisation de la Ville pour le parc Provencher, une entente avec la Société franco-manitobaine pour recueillir des dons, une trousse pour la campagne de financement (gracieuseté de Rinella Printers), un site Web (www.monumentgeorgesforest.com), une entente avec Lucien Chaput pour la rédaction d'une plaquette de 25 pages sur la vie et l'œuvre de Georges Forest et une offre généreuse de Joanne Therrien des Éditions des Plaines pour en faire la publication, une assemblée de consultation publique sur les possibilités d'emplacement de la statue le 13 novembre dernier, et finalement, l'AGA du 8 décembre.

Une autre précision s'impose aux dires de W. Agossa. Les membres du CMGF, tous des bénévoles qui ont ACCEPTÉ de travailler à ce projet communautaire d'envergure parce qu'ils croient, comme leurs prédécesseurs, à la pertinence et à l'importance de la cause, ont librement choisi de ne pas rester au CMGF pour différentes raisons, certains parce qu'un départ hors de la province et du pays venait tout juste de se décider, d'autres par choix personnel tout simplement. Pour la première fois, une assemblée communautaire avait l'occasion d'élire un comité de façon formelle. Le fait qu'une seule personne présente à l'AGA accepte de siéger au CMGF démontre les difficultés à recruter des candidats pour ce genre de travail exigeant, voire même ingrat. Que quatre des membres "démissionnaires" se soient porté bénévoles encore une fois pour assurer la continuité de la corporation (CMGF), en formant un comité provisoire dont le mandat est de recruter de nouveaux directeurs(trices) en vue d'élections d'ici la fin de janvier 2015, témoigne de leur intégrité et de leur dévouement.

La place des jeunes dans ce projet a aussi fait les manchettes dernièrement. Encore là, et pour éclaircir la question pour ceux et celles qui n'ont pas vraiment suivi le travail du CMGF, j'inclus la lettre que j'ai adressée à la direction et aux membres du CJP suite à la publication d'un soi-disant "compte-rendu" de la directrice du CJP au lendemain de l'AGA du 8 décembre.

Hélène Roy
Secrétaire sortante
Comité du monument
Georges-Forest
Le 17 décembre 2014

À VOUS *la parole*

*À vous la parole est une nouvelle rubrique sur notre site Web. Vous pouvez réagir aux lettres sur **www.la-liberte.mb.ca**.*

À la direction et aux membres du Conseil jeunesse provincial (CJP)

Sujet: Le projet du monument Georges-Forest

L'implication des jeunes dans tout projet commuautaire est non seulement souhaitable, mais essentielle, comme pour toutes les tranches d'âge dans la société. Nécessairement, cet engagement comprend la responsabilité de savoir de quoi on parle. Ainsi, pour ne pas parler "à travers son chapeau", et avant de se prononcer sur une question, surtout publiquement, il est nécessaire de se renseigner, de consulter différentes sources autour du sujet, et de réfléchir. C'est évidemment ce que le CJP ne semble pas ou ne veut pas comprendre, d'après les propos (pour ne pas dire, les accusations) de son président, Justin Johnson, et le "compte-rendu" (euh!) de Roxanne Dupuis dans son communiqué aux membres du CJP, suite à l'assemblée publique du 13 novembre et à l'AGA du 8 décembre.

En fait, les propos de Justin Johnson dans sa lettre à *La Liberté* et dans son entrevue à la suite de l'AGA font preuve de mauvaise foi pour ne pas dire de malhonnêteté. Et il a le culot de se vanter de son ouverture d'esprit (il vient d'en découvrir un peu aux membres du Comité du monument Georges-Forest!). Pourtant il affiche tout le contraire.

C'est plutôt lui qui n'a pas cherché à comprendre et à écouter, lors de ces deux réunions publiques, et qui déclare haut et fort qu'il ne veut rien entendre d'autres choix d'emplacements pour la statue, qui accuse les autres d'intolérance, d'ignorance, de semer la division, de ne pas lui laisser la parole. Pourtant, ces deux occasions lui ont laissé amplement de temps et d'occasions de s'exprimer, tout comme aux autres jeunes présents qui sont pourtant restés silencieux.

Soit dit en passant, tous les "arguments" historiques et symboliques évoqués par Justin Johnson tiennent pour les autres deux sites à l'étude par le Comité du monument Georges-Forest (CMGF), même la "place au soleil". Le cœur de Saint-Boniface inclut aussi l'ancien Hôtel de Ville et le parc Provencher, pas juste la nouvelle esplanade. "Le poids de nos espaces (?), le "sens commun, c'est-à-dire, nos valeurs, nos rêves, et nos histoires...", "la rivière Rouge", etc., ça s'applique à quoi exactement?

Cet intérêt soudain pour Georges Forest (?) a mené le CJP à lancer une pétition qui présente un site seulement. Cela ressemble davantage à un **sondage!** Alors quel poids peut avoir cet exercice si les signataires ne sont pas informés des autres options déjà à l'étude, des buts du projet, des démarches déjà entreprises ces trois dernières années? Les médias franco-manitobains ont pourtant présenté, à plusieurs reprises, des informations sur différents aspects du travail du CMGF, qui a toujours travaillé de façon transparente, comme ses membres l'ont montré à l'assemblée publique et à l'AGA.

Tout au long de l'AGA, les interventions du président du CJP n'étaient que des questions pour prendre en faute le CMGF, ce qui s'est avéré futile puisque les faits ont été clairement relevés. Par exemple, à la question à savoir si le CMGF avait réellement demandé à Rivers West s'il était possible de placer la statue sur l'Esplanade Riel, le président du CMGF a lu directement d'un procès-verbal datant du 11 juillet 2013 que Léo Dufault, membre à ce temps-là du CMGF, avait rencontré Julie Turenne-Maynard de Rivers West précisément à ce sujet. Léo a confirmé ce fait.

Selon le soi-disant "compte-rendu" de Roxane Dupuis, au lendemain de l'AGA du CMGF, les membres du CMGF réclament "son respect et sa tenue communautaire", et montrent "une nouvelle ouverture d'esprit". (Ne riez pas!) Mais qu'est-ce que cela veut dire? Puisque vous étiez à la réunion, je vous rappelle les propositions, adoptées par l'assemblée, établissant "des mesures concrètes et réalisables pour rouvrir la discussion au public, c'est-à-dire soumettre la question de l'emplacement de la statue de Georges Forest au vote de la communauté". Ceci est bel et bien UNE des propositions préparées et présentées au vote à l'AGA. La proposition ne vient pas de l'assemblée, comme la plupart des autres propositions, mais du CMGF. Pour vous rafraîchir la mémoire, et pour garder votre crédibilité auprès des signataires de votre soi-disant pétition, vous trouverez, ci-inclus en pièce jointe, l'ordre du jour de l'AGA distribué aux participants, tel que préparé par le CMGF.

Et quelle magnifique contradiction pour finir votre "compte-rendu" que de vous réjouir "...d'une volonté collective d'aller de l'avant avec un plan qui mise sur une meilleure transparence démocratique et une neutralité bienveillante", d'ajouter que le "nouveau CMGF a dorénavant le mandat d'évaluer et de présenter tous les emplacements favorisés pour la statue, en confiant au public par la suite le droit à un vote définitif sur les options évaluées et présentées", pour ensuite terminer vos dires en déclarant, "Et ensemble, **nous poursuivrons solidaires et respectueux pour l'emplacement de la statue Georges Forest sur l'Esplanade Riel". AÏE!**

Vous voulez être pris au sérieux, vous les jeunes, vous voulez faire partie des projets et des décisions touchant la communauté, absolument, alors faites vos devoirs aussi, comme tout le monde. Engagez-vous, mettez-vous les mains à la pâte, travaillez avec les autres intéressés. "Le respect des deux bords" pour citer le président du CJP, ça commence par soi-même et ça se mérite! L'ouverture d'esprit, c'est pas juste pour les autres...

"Les grands discours ne coûtent rien", dit l'expression. Comment se fait-il qu'à l'issue de l'AGA du 8 décembre, où vous vous êtes présentés, on suppose, pour connaître le projet plus à fond et pour vous impliquer, pour donner une voix à la jeunesse que vous dites représenter, AUCUN(E) d'entre vous n'a voulu s'engager comme membre du nouveau CMGF, afin de mener à terme ce projet qui semble vous tenir à cœur, que vous semblez considérer si important pour la communauté? Devant les caméras de la télévision, Justin Johnson a admis qu'il ne peut être neutre sur le choix de site, et donc qu'il ne peut siéger au CMGF. Il est clair donc que l'ouverture d'esprit, c'est pour les autres, car lui, il ne veut même pas envisager d'engager une consultation avec la communauté afin de prendre la meilleure décision possible qui refléterait un consensus parmi les intéressés.

Après une année de travail exigeant comme membre du CMGF, au cours de laquelle j'ai eu la chance de travailler avec cinq autres personnes très capables et dévouées, je souhaite que le nouveau comité réussira, avec l'appui d'une communauté éclairée et convaincue, à mener ce projet à terme dans toutes ses dimensions, et que le site choisi donnera à Georges Forest la place qui lui revient, pour la postérité.

Hélène Roy
Secrétaire sortante
Comité du monument
Georges-Forest
Lettre envoyée le 10 décembre 2014

À VOUS *la parole*

***À vous la parole** est une nouvelle rubrique sur notre site Web. Vous pouvez réagir aux lettres sur **www.la-liberte.mb.ca**.*

Faussetés

Madame la rédactrice,

Nous ne pouvons passer sous silence les inexactitudes ou plutôt les faussetés émises dans la lettre de Justin Johnson (*La Liberté* du 3 au 10 décembre).

D'abord, la réunion n'était pas sous la présidence de Marcien Ferland, mais elle était présidée par Georges Druwé. Aussi c'est faux que les membres du comité ont refusé la parole à Justin Johnson. M. Druwé (qui n'est pas membre du comité) a dirigé la réunion avec adresse; il a accordé la parole à tour de rôle, à tous ceux qui en ont fait la demande. Ainsi Justin Johnson a eu la parole au moins trois fois.

Marcien Ferland, à son tour a donné des renseignements quant aux étapes encourues et sur les décisions prises par le comité. Ses propos étaient précis, polis et courtois; jamais, au grand jamais a t-il prononcé les paroles infâmes que lui attribue Justin Johnson. Les propos de Justin Johnson sont diffamatoires et calomnieux.

Suite à l'AGA du Comité Georges-Forest, Marcien Ferland a passé en entrevue à Radio-Canada. Il s'inquiétait du fait que les jeunes présents ne semblaient pas disposés à prendre la relève au Comité; Justin Johnson a été nommé et appuyé pour siéger au conseil, mais ce dernier n'a pas accepté la nomination.

Puisse le nouveau Conseil d'administration mener à bonne fin la réalisation du projet Monument Georges-Forest.

Gabrielle Desaulniers
Ida Savoie
Aimé Savoie
Hélène Martin
Le 17 décembre 2014

Aux ethnologues amateurs

Madame la rédactrice,

En marge du regain d'intérêt remarquable que porte la communauté à Georges Forest depuis quelque temps, on commence à constater une distanciation grandissante entre l'homme et la conception populaire de l'homme. Les éloges foisonnent et déjà, on le dépeint plus grand que nature; l'exaltation engendre la surenchère; quelqu'un l'a même comparé à Gandhi.

La morale? C'est ainsi que naissent les légendes.

C'était vrai autrefois. Aujourd'hui, l'alphabétisme généralisé tend à figer l'histoire.

Marcien Ferland
Le 18 décembre 2014

MUNICIPALITÉS RURALES

Services bilingues : un projet de loi rassurant

Les municipalités bilingues auront recours, dès le printemps, à une loi provinciale garantissant les services en français.

Daniel BAHUAUD et
Camille GRIS ROY

Le gouvernement provincial a déposé, le 3 décembre dernier, un projet de loi visant à garantir les services bilingues dans les municipalités rurales qui ont fusionné, le 1er janvier dernier.

« Il y a une nécessité de préserver les services bilingues dans les municipalités récemment fusionnées, affirme le premier ministre du Manitoba, et ministre des Affaires francophones, Greg Selinger. Il est entendu que ces municipalités doivent maintenir leurs services. Ce projet de loi fournira les outils pour renforcer ça. »

Le dépôt du projet de loi – qui est en fait une modification de la *Loi sur les municipalités* – avait par ailleurs été annoncé dans le discours du Trône, prononcé le 20 novembre dernier, qui déclarait, « de nouvelles mesures législatives garantiront la protection des services bilingues dans les municipalités récemment fusionnées ».

Pour sa part, le directeur général de l'Association des municipalités bilingues du Manitoba (AMBM), Louis Tétrault, estime que le projet de loi « semble être en grande partie ce que l'AMBM demandait de la Province depuis l'annonce du fusionnement au début de 2013 ».



Archives La Liberté

Louis Tétrault.

« On a pris connaissance de ses grandes lignes, le 1er décembre dernier, lors d'une rencontre avec le sous-ministre des Administrations locales, Fred Meier ainsi que la sous-ministre adjointe, Laurie Davidson. En somme, le projet de loi stipule que les arrêtés municipaux établissant les services bilingues ne peuvent pas être annulés sans l'approbation du ministre des Administrations municipales. De plus, le projet de loi vise toutes les municipalités membres de l'AMBM, non pas seulement celles qui ont fusionné. C'est très rassurant.

« Sur le plan pratique, on aurait peut-être souhaité que la Province ait indiqué plus clairement comment l'AMBM peut appuyer davantage les nouvelles municipalités fusionnées, pour faciliter la mise en œuvre et le développement des services bilingues, poursuit-il. Cependant, cela ne nous empêchera certainement pas de travailler de paire avec les nouvelles municipalités, pour rendre la livraison des services bilingues plus facile. »

Pour sa part, le politologue, Raymond Hébert, se dit également soulagé. « Il y avait des incertitudes sur la question des services bilingues dans les municipalités qui fusionnent, mentionne-t-il. C'est donc rassurant de voir la question clairement abordée. »

Même son de cloche chez le politologue, Roger Turenne. « C'est une agréable surprise, lance-t-il. C'est toujours délicat quand on donne des directions à un autre palier de gouvernement. De plus, on sait que les gouvernements provinciaux ont toujours été réticents de se lancer à légiférer les questions linguistiques. Dans l'histoire, il y a eu des tentatives, mais ça a toujours créé de la controverse, et ce gouvernement et les précédents ont été très hésitants quand il s'agit de lois sur les services en français. On verra ce qu'il en retourne, car tout est dans le détail. »

DOSSIER



La pierre d'angle des droits

Daniel BAHUAUD
redaction@la-liberte.mb.ca

En cette année 2015, on marque le 800e anniversaire de la *Magna Carta*, document clé pour l'acquisition des droits de la personne dans l'Occident, voire le monde.

« Lorsque les barons anglais ont imposé, en 1215, la ***Magna Carta Libertatum***, ou *Grande Charte des Libertés*, au roi Jean Sans Terre d'Angleterre, ils n'imaginaient sûrement pas qu'on s'y réfèrerait 800 ans plus tard, lance le professeur d'histoire à l'Université de Saint-Boniface (USB), Michel Verrette. Pourtant, la *Magna Carta* est considérée comme étant l'un des documents juridiques les plus importants dans l'histoire de la démocratie. Sans elle, nous n'aurions pas nos droits les plus fondamentaux. Sans elle, pas de Parlement, pas de Constitution et pas de *Charte canadienne des droits et libertés*. Il n'y aurait pas, non plus, la possibilité de grands revendicateurs, comme Georges Forest. »

Signée le 12 juin 1215 dans le pré de Runnymede, en Angleterre, la *Magna Carta* contient 63 articles qui, en effet, ont garanti pour la première fois des droits aujourd'hui tenus pour acquis dans la civilisation occidentale, voire même le monde entier. Pas étonnant que la clé de voûte du Musée canadien pour les droits de la personne soit une pierre tirée du pré de Runnymede.

« L'ironie, c'est que nos droits ont essentiellement été extorqués par un groupe de grands propriétaires de terres – les barons – frustrés par des hausses de plus en plus importantes de taxes, explique à son tour le professeur de philosophie à l'USB, Antoine Cantin-Brault. Le roi cherchait à maintenir une armée, ce qui coûtait cher. Les barons, pour leur part, se sont soulevés et, après avoir saisi la ville de Londres, ont imposé la *Grande Charte* au roi Jean Sans Terre.

« De fait, les barons n'avaient pas l'intention de garantir les droits de la personne, poursuit-il. Et la *Grande Charte* n'est clairement pas un document sur les droits comme on les entendrait aujourd'hui. Il est presque entièrement question de propriétés, et des droits des propriétaires. »

« Toujours est-il qu'en défendant leurs intérêts, les barons ont enchâssé ces droits dans la tradition parlementaire britannique,


photo : Gracieuseté Gerald Heckman
Gerald Heckman.


photo : Daniel Bahuaud
Michel Verrette.

reconnaît le professeur de droit à l'Université du Manitoba, spécialiste en droit administratif et constitutionnel, Gerald Heckman. Les principes de justice fondamentale énoncés dans la *Grande Charte* sont les nôtres, puisque le Canada est une ancienne colonie britannique, héritière du parlementarisme. En fait, le préambule de notre *Loi constitutionnelle de 1867* précise que nos principes reposent sur ceux du Royaume-Uni. »

L'*habeas corpus*

« La plus importante garantie établie dans la *Magna Carta* est celui du ***habeas corpus***, qui empêche l'emprisonnement arbitraire, poursuit Gerald Heckman. Ce principe contient également la notion qu'une personne ne peut être arrêtée sans qu'on lui explique la raison de l'arrêt. De plus, il faut que l'accusé passe devant un tribunal, et qu'il soit jugé par ses pairs. Aujourd'hui, l'*habeas corpus* est reconnu dans l'Article 10 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, sans parler d'un bon nombre de conventions internationales, comme la *Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies*. »

En outre, la *Magna Carta* déclare qu'« à aucun nous ne vendrons, à aucune nous ne refuserons, ni différerons droit ou justice ». « C'est la reconnaissance que les retards et les coûts de la justice minent la justice, fait remarquer Gerald Heckman. Justice différée est justice refusée - c'est un principe clé qui est toujours d'actualité, compte tenu du nombre de cas juridiques en cours. En effet, la Cour Suprême du Canada a réitéré le principe en 2000, en rappelant qu'on ne peut pas laisser traîner les cas juridiques pendant des années et des années. »

Les cordons de la bourse

La *Magna Carta* a également limité le pouvoir du roi, en accordant au Grand Conseil du Royaume le pouvoir de créer de nouveaux impôts. « Dès 1215, c'est le peuple, non le roi, qui impose les taxes, rappelle Michel Verrette. Sans la sanction du Parlement, le roi, bien que toujours très puissant à l'époque, ne peut pas agir de façon arbitraire et absolue. »

« Cette limite au pouvoir du roi d'Angleterre a contribué de manière essentielle à l'évolution du système parlementaire britannique, ajoute Gerald Heckman. Avec la *Grande Charte*, on ne peut plus avoir une imposition sans représentation. Lorsque ce principe a été ignoré, les répercussions ont été lourdes. À la base de la Boston Tea Party et de la Révolution américaine était l'idée que l'Angleterre ne pouvait pas taxer ses colonies sans accorder une voix démocratique à ses sujets. »

« Par ricochet, les principes de la *Magna Carta* seront transmis par les Américains à la France, souligne Michel Verrette. La *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789 énonce des principes semblables, voire identiques. Et ce à une époque où la France est toujours une monarchie, sous Louis XVI. La Suède et la Belgique, également sous le règne de monarques, sont aujourd'hui des démocraties gérées par les mêmes droits et principes. »

L'évolution vers une monarchie constitutionnelle et démocratique prendra cependant des siècles. En Angleterre, le pouvoir toujours considérable du roi mènera à une guerre civile au 17e siècle, suivie par la mort du roi Charles 1er et par le régime d'Oliver Cromwell. La restauration de la monarchie conduira cependant à l'adoption, en 1689, du ***Bill of Rights*** (Déclaration des droits). « Cette loi accorde encore plus de droits civils et droits de la personne aux citoyens, entre autres la liberté d'expression, fait remarquer Gerald Heckman. Comme la *Grande Charte*, la *Déclaration des droits* sera incorporée dans la constitution canadienne. En 1960, le gouvernement Diefenbaker a adopté *la Déclaration canadienne des droits*, qui garantissait la liberté d'expression et de religion, sans parler du droit à la vie, à la liberté, à la sécurité de la personne ainsi que du droit à la justice fondamentale. C'est le précurseur de la *Charte canadienne des droits et libertés*, enchâssée dans la Constitution en 1982. »

De la propriété à la dignité

« Pour le Canada, la Charte de 1982 est le grand aboutissement d'un processus d'émancipation qui a commencé en 1215, conclut Antoine Cantin-Brault. L'Angleterre a entamé ce cheminement en contemplant d'abord les droits des propriétaires, les barons. La *Magna Carta* ne ciblait pas la liberté d'expression, d'opinion, de religion ou des sexes – elle préconisait la protection de la propriété privée contre la volonté du roi. Mais elle a initié un processus qui a encouragé une plus grande égalité des conditions. Plus les conditions sont devenues égales, et plus les sujets du roi ont pu devenir à leur tour des propriétaires, quelle que soit leur classe sociale d'origine, plus ils ont obtenu des droits. Et plus les sociétés ont été capables de voir qu'il y a une seule et même humanité, qui doit conserver sa dignité. »

DOSSIER



Entre sécurité et liberté

En temps de crise, les droits peuvent-ils être réduits, même suspendus? La question semble avoir perduré depuis la signature de la *Magna Carta*.

Daniel BAHUAUD
redaction@la-liberte.mb.ca

« La notion de la dignité humaine a beau avoir commencé chez les Grecs, pour ensuite être affirmée de manière importante par le christianisme, il a fallu attendre jusqu'en 1949, avec le constat des atrocités nazies, pour que le monde entier reconnaisse, par le biais de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* adoptée par les Nations Unies que les personnes ont des droits et une dignité intrinsèque, lance le professeur de philosophie à l'Université de Saint-Boniface (USB), Antoine Cantin-Brault. Malgré cela, on constate que les droits sont souvent lésés, y compris dans les pays munis de lois et de chartes visant à les protéger. »

En effet, le 9 décembre dernier, le Sénat américain a rendu public un rapport sur la torture pratiquée par la CIA dans les années 2000, après les attentats terroristes du 11 septembre 2001, à New York. « Le rapport soulève la grande question du rôle de l'État et des limites des droits et libertés face à la sécurité, fait remarquer le professeur d'histoire à l'USB, Michel Verrette. La question a conservé toute sa pérennité depuis 1215, alors que les barons d'Angleterre ont limité le pouvoir du roi Jean Sans Terre, en lui imposant la *Magna Carta*. En temps de crise ou de danger grave, les droits peuvent-ils ou doivent-ils être réduits ou supprimés? »


photo : Daniel Bahuaud

Antoine Cantin-Brault.

« L'Article 1 de la *Charte canadienne des droits et libertés* garantit nos droits, mais ces droits peuvent être limités si l'État peut le justifier, fait remarquer à son tour le professeur de droit à l'Université du Manitoba, spécialiste en droit administratif et constitutionnel, Gerald Heckman. On n'a qu'à songer aux lois réprimant les discours haineux. Dans ce cas, tout à fait justifiable, on peut reconnaître qu'un gouvernement peut avoir un objectif important, et par conséquent violer un droit – dans ce cas celui de la liberté d'expression. Or cette violation doit être proportionnelle à son objectif. »

Le grand danger, estime Michel Verrette, est lorsque l'État commence « à franchir régulièrement certaines lignes sous le couvert de la sécurité ». L'historien rappelle qu'en effet, la limite des droits sous le couvert de la sécurité est un élément de la tradition parlementaire britannique. « Nous avons hérité de la *Magna Carta* et du ***Bill of Rights***, mais aussi une mentalité de *law and order* qui a conduit à l'adoption de la célèbre *Riot Act* (*Loi sur les émeutes*) de 1714 qui interdisait tout rassemblement de plus de 12 personnes, souligne-t-il. Cette loi n'a été abrogée qu'en 1973! Au Canada, le Premier ministre Trudeau a invoqué la *Loi des mesures de guerre* lors de la Crise d'octobre de 1970, loi qui a permis de nombreuses arrestations au Québec.

« Le secret, donc, c'est de demeurer vigilant, parce qu'il a fallu lutter longuement pour l'application des droits contenus dans la Magna Carta », conclut Michel Verrette.

Antoine Cantin-Brault abonde dans le même sens. « La reconnaissance de l'humanité de toute personne va main dans la main avec le développement de la démocratie, affirme-t-il. Il faut se rappeler qu'un droit, avant tout, est le reflet d'une réalité plus profonde, car derrière le principe est la personne humaine. C'est grâce à notre compassion, entre autres, que nous arriverons à faire reculer les structures hiérarchiques et antidémocratiques. Notre vigilance doit donc être appuyée par une compassion qui vise à reconnaître l'humanité et la dignité de l'autre. »

ÉDUCATION

« Elle nous a inspirés »

Ancienne enseignante à l'école Lacerte et ancienne commissaire à la Division scolaire franco-manitobaine, Lefco Doche quitte le Manitoba, province qu'elle a marquée de son sceau d'éducatrice.

Daniel BAHUAUD
redaction@la-liberte.mb.ca

D'origine grecque, Lefco Doche a quitté Athènes, il y a environ 45 ans pour s'installer à Winnipeg et intégrer la communauté francophone. L'enseignante a marqué plus d'une génération d'élèves, notamment ceux de l'école Lacerte, où elle a enseigné pendant 32 ans. Elle s'est envolée le 21 décembre dernier en direction d'Athènes, pour redécouvrir son pays natal.

« C'est la première fois depuis 50 ans que je passerai Noël et Pâques à Athènes, déclare-t-elle. Ce sera bien de pouvoir vivre dans cette ville riche en histoire et en culture, et je compte assister à ses nombreux festivals théâtraux, où l'on peut voir jouer les grandes comédies et tragédies grecques. Aussi, le printemps en Grèce est de toute beauté. J'ai hâte de voir toute la nature en fleur au moment où les Manitobains sont toujours à pelleter de la neige! »



photo : Daniel Bahuaud

Lefco Doche.

Le séjour en Grèce de Lefco Doche ne sera cependant pas de tout repos. « La Grèce est un lieu de passage entre l'Orient et l'Europe, rappelle-t-elle. Et les nouveaux arrivants n'ont pas beaucoup d'appuis. Il y a un grand manque d'aide auprès de petits, alors je ferai de l'enseignement bénévole, en aidant les enfants à lire et à chanter en grec. »

Par la suite, Lefco Doche s'installera à Ottawa, pour être près de sa fille, Christina, et de ses petits-enfants. « J'ai déjà une maison à Ottawa, que j'ai achetée il y a déjà quelque temps, indique-t-elle. Avec mon départ de la Commission scolaire franco-manitobaine (CSFM), suite aux élections tenues en octobre, rien ne me retenait au Manitoba. Par contre toute la francophonie manitobaine me manquera. Récemment, j'ai aimé travailler avec les commissaires et le directeur général de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM), Alain Laberge. Il a un excellent sens de la pédagogie. Et bien avant cela, j'ai adoré enseigner aux jeunes franco-manitobains. »

L'admiration est réciproque. « Lefco Doche a été ma première excellente enseignante de français, lance le chef médias à Radio-Canada Manitoba, Patrick Rey. Grâce à elle, j'ai appris les notions de base de la grammaire française. Elle m'a aidé à élargir mon vocabulaire, à mieux conjuguer les verbes et surtout, à apprécier davantage ma langue maternelle. Elle pouvait être exigeante, mais c'est parce qu'elle voulait que ses élèves se dépassent, en misant sur l'excellence. »

« Les murs transpirent toujours sa présence à l'école Lacerte, déclare un ancien enseignant, Denis Beaudette. J'avais la 7e année et elle, la 8e. Nous avions une belle complicité et complémentarité professionnelle parce que nous avions les mêmes exigences par rapport à l'enseignement du français. C'était un vrai plaisir de travailler avec une enseignante aussi présente pour les jeunes. »

Enseignant au Centre scolaire Léo-Rémillard, Nathanaël Wsiaki, qui se souvient des nombreuses pièces théâtrales produites par Lefco Doche à l'école Lacerte, abonde dans le même sens. « Elle était une vraie *leader* dans la production, à l'école, de pièces de théâtre et de spectacles musicaux, rappelle-t-il. Elle adorait Mozart, et a monté ***La flûte enchantée*** – pas juste des extraits, mais l'opéra complet. Elle nous a inspirés. En participant à ces productions, on a appris la débrouillardise, l'organisation et l'autonomie. Ce sont des leçons de vie que j'ai fait miennes, et qui me servent jusqu'aujourd'hui lorsque je prépare à mon tour des productions, comme le cirque ***Circumfero***, avec mes élèves. »

« Je suis heureuse que Nathanaël Wsiaki soit resté chez nous, à la DSFM, lance Lefco Doche. Il m'a dépassée dans la production théâtrale. Pour une enseignante, c'est le plus grand compliment qu'on puisse donner. En fait, quand je songe à tous ces anciens élèves qui font maintenant du théâtre, du journalisme ou qui m'ont succédé dans la salle de classe, voilà ma récompense. »

CULTUREL

CINÉMA

FM YOUTH traverse la rivière

Le film *FM YOUTH*, du réalisateur franco-manitobain Stéphane Oystryk, sera projeté à la Cinémathèque de Winnipeg dès le 15 janvier.

Camille GRIS ROY
presse1@la-liberte.mb.ca

Le réalisateur franco-manitobain Stéphane Oystryk franchit une nouvelle étape avec son long-métrage *FM YOUTH*. Le film, présenté pour la première fois en octobre dernier au festival Cinémental, sera projeté à la Cinémathèque de Winnipeg à partir du 15 janvier 2015 (1).

« On traverse la rivière! », se réjouit Stéphane Oystryk. Le film, qui traite de questions identitaires en lien avec Saint-Boniface, attirera tout un autre public à la Cinémathèque. « C'est une façon pour le public anglophone de découvrir la culture franco-manitobaine d'ici, indique Stéphane Oystryk. C'est un peu comme regarder en arrière du rideau : ça permet aux spectateurs d'avoir une nouvelle perspective sur leur propre ville, surtout pour ceux qui n'ont pas vécu l'expérience francophone de Saint-Boniface. Ça va être intéressant de voir les réactions. »

FM YOUTH raconte l'histoire de trois meilleurs amis, Alexis (Stéphane Simard), Charlie (Mariève LaFlèche) et Natasha (Katrine Deniset), qui passent une dernière nuit ensemble à Saint-Boniface avant le départ des deux filles pour Montréal. Dans son film, Stéphane Oystryk présente une vision franche, sans filtre, de la jeunesse franco-manitobaine d'aujourd'hui telle qu'il la perçoit : ses personnages font part de leurs envies de quitter la communauté; ils parlent, de plus, en franglais. Mais en bout de ligne, le réalisateur ne croit pas que cette « honnêteté » de *FM YOUTH* aura un effet négatif sur la perception des spectateurs. « Ce n'est pas un film de propagande, déclare Stéphane Oystryk; il ne s'agit pas de montrer la communauté sous son plus beau jour seulement. Mais j'espère que ce côté authentique créera une complicité avec le spectateur : on ne lui cache pas la vérité. » Le programmeur à la Cinémathèque, Dave Barber, dit justement avoir été touché par cette authenticité. « Le film a un réel propos et ne fait pas du *marketing*. Il y a un grand sens de l'humour dans *FM YOUTH*, note-t-il, et les performances des acteurs sont touchantes. Ils discutent de réalités concrètes qui affectent les habitants de Saint-Boniface. »



photo : Camille Gris Roy

Stéphane Oystryk est ravi que *FM YOUTH* soit projeté de l'autre côté de la rivière.

Susciter la discussion

Depuis sa première projection, le film *FM YOUTH* a reçu de nombreux commentaires positifs. Mais le plus important pour Stéphane Oystryk, c'est que le film a réussi à créer le débat et la réflexion. « Le plus beau compliment que j'aie pu recevoir après la première, annonce le réalisateur, c'était quand les gens me disaient qu'ils avaient discuté du film pendant des heures suite à la projection, et que le film avait traîné dans leur esprit longtemps. Tout le monde n'est pas d'accord avec le propos, et c'est tout à fait normal parce que ce film est un peu ma propre interprétation de ce qui se passe à Saint-Boniface. Mais ce qui est certain, c'est que le film a suscité une réaction et ça, c'est une réussite pour moi! »

Cette discussion lancée par *FM YOUTH* tombe bien aussi dans le cadre des États généraux (ÉG) de la francophonie manitobaine. Les thèmes abordés, les questions identitaires, et la question de l'accueil des nouveaux arrivants par exemple seront certainement des sujets qui reviendront dans les discussions liées au ÉG. « Je n'avais pas du tout planifié une sortie de mon film pour les ÉG, confie Stéphane Oystryk, mais je trouve que dans le contexte actuel, c'est vraiment intéressant. »

(1) *FM YOUTH* sera à la Cinémathèque de Winnipeg au 100, rue Arthur les 15, 18 et 21 janvier à 19 h et les 16, 17, et 24 janvier à 21 h. Admissions générales: 9 $, étudiants et aînés : 8 $, membres : 6 $.

T'es parent avec qui, toi?



Hé Ho!

Je m'appelle **Loïc Théo** Robin, fils de Stéphanie Bissonnette-Robin et David Robin, né le 23 juin 2014.

Mes grands-parents qui m'adorent sont René (Peener) et Nicole Bissonnette de Saint-Jean-Baptiste et, Gilbert et Gisèle Robin de Saint-Boniface.

J'envoie des bisous à mes arrière-grands-parents Denise Sabourin de Saint-Jean-Baptiste ainsi que André et Brigitte Robin de Saint-Boniface.

Bonjour à mes cousins et cousine, Olivier, Hugo, Luc, Maxime, Noah, et Leah. Parrain et marraine, tante Irina Ivanov-Bissonnette et oncle Jordan, je vous aime beaucoup!